

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 MAI 2025**

Date de la convocation : 12 mai 2025

transmise le : 12 mai 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER, Monsieur Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Olivier RIENDINGER donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne pouvoir à Monsieur Denis RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu HIRSCH

**2025-045 Ouverture de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril qui a été transmis en son temps.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 12 mai 2025.

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Mathieu HIRSCH est nommé secrétaire de séance

Pour extrait conforme à Hoerdtd, le 27.05.2025  
Publié le 27.05.  
Transmis à la Préfecture le 27.05.2025  
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance  
Mathieu HIRSCH

Le Maire  
Denis RIEDINGER



Accusé de réception en préfecture  
067246702050-20250520-2025-045-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2025  
Date de réception préfecture : 27/05/2025

